Motion à l'issue du CTSD du 26/03/2019 Spécial mouvement

Voici les motifs conduisant nos organisations syndicales (FSU, Unsa-Education et Sgen-Cfdt) à déposer une alerte sociale concernant les modalités du mouvement intra-départemental des professeurs des écoles pour la rentrée 2019.

- Les restrictions du ministère traduites dans le paramétrage du logiciel qui remettent en cause l'adaptation des règles nationales aux réalités locales dans le cadre du dialogue social.

- La non prise en compte des revendications communes à l'ensemble de nos organisations syndicales :

- seconde phase du mouvement à rétablir ou à créer,
- maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones,
- respect du caractère non obligatoire des voeux larges,
- unicité de la rotation des zones
- suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières...

- Les difficultés de mise en place des nouvelles modalités :

- l'absence de présentation aux élus du personnel de la nouvelle application mouvement,
- l'impréparation des services des DSDEN pour mettre en place les nouvelles modalités de mouvement des personnels du premier degré nous conduisant à en exiger la suspension,
- un calendrier trop contraint,
- la livraison non-encore assurée de l'outil informatique complet dans les départements alors que la période de saisie des voeux commencera le 3 avril.

- Les conséquences des difficultés de mise en place :

• l'impossibilité pour les élus du personnel, pour les services départementaux d'apporter toute l'aide aux participants et les conseils nécessaires, faute d'informations techniques.